

**CONDITIONS PARTICULIERES**  
**APPLICABLES AU TOURNOI AFG du 13/05/2023**

Lieu de la manifestation : FIAP Jean Monnet 30 rue Cabanis 75014 PARIS – Métro Glacière ou St Jacques.

Commodités sur place : restauration en self service (18,50 € pour un menu entrée, plat, dessert, consommation et café). Bar, espaces détente, patio (selon saison).

Récompense du vainqueur : 1 place gratuite aux XXème Rendez-vous Gemmologiques de Paris® (1 par session) du 7/9/2023

Horaires :

- Session du matin – Convocation à 9h00 – Heure de fin prévisionnelle : 13h30
- Session de l'après-midi – Convocation à 14h30 – Heure de fin prévisionnelle : 18h30

Nombre minimum de PARTICIPANTS par session : **26**

Dates d'ouverture de la billetterie : du 25/3 au 10/4/2023.

Nombre de MATERIAUX D'ETUDE : **44 au maximum**

TEMPS D'ANALYSE par MATERIAU : **2'**, chaque matériel est présenté sur un plateau, hors pli et doit y rester.

Correction : une réponse est considérée comme correcte si elle est strictement conforme aux REGLES GEMMOLOGIQUES décrites ci-après.

Les correcteurs de l'AFG sont souverains dans le calcul du SCORE d'un PARTICIPANT.

REGLES GEMMOLOGIQUES :

Tous les MATERIAUX présents lors du TOURNOI AFG sont identifiables par une observation attentive à la loupe de grossissement 10 x, avec ou sans l'aide d'une source lumineuse (lampe à main, fournie).

**Pour être acceptée, c'est-à-dire validée par 1 point, une réponse doit obligatoirement mentionner le nom complet du MATERIAU, respectant - et sans limitation – les caractéristiques suivantes :**

- mention de son nom **scientifique**. *Par exemple* :
  - "Grenat spessartite" - "Spinnelle" - "Lapis Lazuli" - "Chrysobéryl" etc.
  - "Grenat" seul n'est pas accepté, la couleur donnant, dans la mesure du possible, le nom de la variété.
  - "Tourmaline" seul n'est pas accepté, il faut mentionner la couleur, par exemple "Tourmaline rose".
  - "Saphir" est réservé au corindon bleu, les autres saphirs doivent être nommés avec la mention de leur couleur (sauf Rubis, qui est implicitement rouge).
- son nom commercial ne sera accepté que s'il est précédé du nom scientifique. *Par exemple* :
  - "Tourmaline rose (Rubellite)" est correct, mais "Rubellite" seul est incorrect.
  - "Diaspore à changement de couleur (Zultanite™ ou Csarite™)" est correct, mais "Zultanite™" ou "Csarite™" seul est incorrect.
- mention de son synonyme, qui sera accepté seul. *Par exemple* :
  - "Sphène" et "Titanite" sont tous les deux corrects.
  - "Blende" et "Sphalérite" sont tous les deux corrects.
  - "Iolite" et "Cordiérite" sont tous les deux corrects.
- mention de sa **nature**, naturelle ou artificielle, avec :
  - "naturelle" pour les MATERIAUX qui existent dans la Nature.

- "artificielle" pour les MATERIAUX cristallisés sans équivalent naturel connu.
- "composite" pour les MATERIAUX qui sont des corps cristallisés ou amorphes composés de deux ou plusieurs parties assemblées non par la nature mais par collage ou par tout autre procédé.
- "reconstituée" pour les MATERIAUX obtenues par fusion partielle, par agglomération ou frittage de matières naturelles pour former un tout cohérent.
- Pour les MATERIAUX artificiels type corindons, émeraudes et spinelles, la nature de la fabrication est obligatoire. *Par exemple* : émeraude synthétique (par croissance) hydrothermale.
- mention de son **traitement détectable** éventuel. *Par exemple* :
  - Saphir traité thermiquement.
  - Saphir synthétique traité.
  - *Note* : l'absence de la mention du traitement sera implicitement prise comme un MATERIAU non traité.
- mention de son **effet éventuel** (étoilé, trapiche etc.). *Par exemple* :
  - Saphir étoilé.
  - Spinelles à changement de couleur.
  - Émeraude trapiche
- mention du **nom des inclusions notables** éventuelles, et qui donneraient au MATERIAU un nom plus précis. *Par exemple* :
  - Ex. Quartz à inclusions de fluorite.
- les appellations suivantes se sont pas autorisées. *Par exemple* :
  - "Saphir d'eau" pour la "Iolite".
  - "Auralite-23" pour du quartz à inclusions multiples.
- l'emploi des termes : "élevé", "cultivé", "de culture", "vrai", "précieux", "fin", "véritable" est interdit.

Dans tous les cas, la validation ou l'invalidation de la réponse d'un PARTICIPANT sera à la discrétion du Président de l'AFG.

Les contestations et/ou réclamations éventuelles seront à adresser par mail à l'adresse [tournoi@afgemmologie.fr](mailto:tournoi@afgemmologie.fr). ou par courrier à l'adresse AFG 7 rue Cadet 75009 PARIS.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en compte le jour du TOURNOI AFG.

#### Références bibliographiques :

- Le livre "Gemmes" de l'AFG ([lien](#)).
- Le document "Faire et ne pas faire" ([lien](#)) et le "Gemstone Blue Book" ([LIEN](#)) de la CIBJO.
- Le site Légifrance avec le Décret n°2002-65 du 14 janvier 2002 ([lien](#)).

#### PARTICIPATION :

Il est demandé à chaque PARTICIPANT de s'acquitter d'une PARTICIPATION pour couvrir une partie des frais d'organisation du TOURNOI AFG dont location de salles, pause café, assurances, équipements. Pour ce TOURNOI AFG du 13/5/2023, la PARTICIPATION est fixée comme suit :

- Participation non adhérent : 30 €
- Participation adhérent (à jour de sa cotisation) : 25 €

TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Chaque PARTICIPANT doit s'acquitter de sa PARTICIPATION au moment de son inscription au TOURNOI AFG. Le règlement sera reçu par carte bleue (par lien sécurisé prévu à cet effet) ou virement bancaire (AFG – IBAN : FR76 3000 4003 8400 0100 7920 615 – BIC : BNPAFRPPPC) ou sur place au 7 rue Cadet 75009 PARIS. Si le règlement

n'est pas reçu avant le 10/05/2023, l'inscription ne sera pas retenue et l'accès au TOURNOI AFG ne sera pas accordé.

Une inscription est définitive, la PARTICIPATION n'est pas remboursable.

**FORMULAIRE D'ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DES CONDITIONS PARTICULIERES**

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

**Inscrit au TOURNOI AFG du 13/05/2023**

**Reconnait avec reçu et lu le REGLEMENT et ses CONDITIONS PARTICULIERES du TOURNOI AFG du 13/05/2023 et en accepte les termes pour le bon déroulement du TOURNOI AFG du 13/05/2023.**

Fait à Paris, le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)